

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SARL A.ATELIER COROT
Bilan au 31 décembre 2022

Désignation de l'entreprise : SARL A.ATELIER COROT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 24 B CHEMIN AMOUREUX		31500 TOULOUSE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 40177078900030		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL A.ATELIER COROT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :26...500.....)	DA	26 500	26 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 650	2 650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	328 100	272 736
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	154 709	75 364
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	511 959	377 250
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	342 557	425 883
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 496	16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	16 090	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	339 759	233 955
	Dettes fiscales et sociales	DY	258 377	131 071
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		836
	Autres dettes	EA	349 071	350 630
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		10 649
	TOTAL (IV)	EC	1 335 350	1 153 040
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 847 309	1 530 290
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 335 350	743 040
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		15 846

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Sarl A.ATELIER COROT
24 Bis chemin Amouroux
31500 TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE 401 770 789 APE 4322A

SIRET 401 770 789 00030

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Décision de l'associé unique du 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 154 708,82 € de la manière suivante :

Distribution de dividendes prélevé sur le résultat	34 927,00
Au Crédit du Compte « autres réserves »	119 781,82
portant ainsi le compte « autres réserves » à la somme de	447 882,24

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 69,854€ par part .Il sera mis en paiement à partir de septembre 2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.
Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, qui optent pour le barème progressif de l'IR, à l'abattement prévu à l'article 158, 3. 2° du code général des impôts, calculé sur la totalité de son montant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que des distributions de dividende ont été effectuée au titre des trois derniers exercices :

	Dividendes distribués	Eligible à l'abattement ou Flat tax
2021	20 000	20 000
2020	néant	néant
2019	néant	néant

LA GERANCE



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SARL A.ATELIER COROT
L'annexe au 31 décembre 2022

SARL A.ATELIER COROT
24 B CHEMIN AMOUROUX
31500 TOULOUSE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

AUFICO EXPERTISE
2 RUE DES EDELWEISS

31400 TOULOUSE
0534313920

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture NA
- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	x	O
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	O
Informations générales complémentaires	x	NA

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x	O
Etat des amortissements	x	O
Etat des provisions	x	O
Etat des échéances des créances et des dettes	x	O
Composition du capital social		NS
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NS
Autres immobilisations incorporelles		NS
Evaluation des immobilisations corporelles		NA
Evaluation des amortissements	x	O
Evaluations des produits et en cours	x	O
Evaluation des créances et des dettes	x	O
Charges à payer	x	O
Charges et produits constatés d'avance	x	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 847 308.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 543 954.46 Euros et dégageant un bénéfice de 154 708.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	254 300		
Installations générales agencements aménagements des constructions	71 002		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	94 472		3 128
Installations générales agencements aménagements divers	23 583		
Matériel de transport	42 517		346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 392		
TOTAL	258 965		3 474
Autres participations	4 920		
Prêts, autres immobilisations financières	10 733		
TOTAL	15 653		
TOTAL GENERAL	528 918		3 474

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			254 300	254 300
Installations générales agencements aménagements constr.			71 002	71 002
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			97 599	97 599
Installations générales agencements aménagements divers			23 583	23 583
Matériel de transport			42 863	42 863
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 392	27 392
TOTAL			262 439	262 439
Autres participations			4 920	4 920
Prêts, autres immobilisations financières			10 733	10 733
TOTAL			15 653	15 653
TOTAL GENERAL			532 392	532 392

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 942	359		9 300
Installations générales agencements aménagements constr.	71 002			71 002
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	76 132	8 731		84 863
Installations générales agencements aménagements divers	23 237	346		23 583
Matériel de transport	32 601	3 556		36 157
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 931	2 675		24 606
TOTAL	224 903	15 308		240 211
TOTAL GENERAL	233 844	15 667		249 511

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	359				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 731				
Instal.générales agenc.aménag.divers	346				
Matériel de transport	3 556				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 675				
TOTAL	15 308				
TOTAL GENERAL	15 667				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	6 785				6 785
Sur comptes clients	88 540	36 819	46 336		79 023
TOTAL	95 325	36 819	46 336		85 808
TOTAL GENERAL	95 325	36 819	46 336		85 808
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 819	46 336		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	6 785	6 785	
Autres immobilisations financières	3 948	3 948	
Clients douteux ou litigieux	76 332	76 332	
Autres créances clients	623 499	623 499	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 869	31 869	
Taxe sur la valeur ajoutée	26 970	26 970	
Groupe et associés	213 958	213 958	
Débiteurs divers	19 716	19 716	
Charges constatées d'avance	6 184	6 184	
TOTAL	1 009 262	1 009 262	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	342 557	342 557		
Fournisseurs et comptes rattachés	339 759	339 759		
Personnel et comptes rattachés	46 348	46 348		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 142	63 142		
Impôts sur les bénéfices	42 890	42 890		
Taxe sur la valeur ajoutée	99 991	99 991		
Autres impôts taxes et assimilés	6 006	6 006		
Groupe et associés	29 496	29 496		
Autres dettes	349 071	349 071		
TOTAL	1 319 260	1 319 260		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	67 443			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 149
Dettes fiscales et sociales	50 239
Autres dettes	11 317
Total	65 706

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 184
Total	6 184

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)